

LA GENDARMERIE ROYALE

LA RÉMUNÉRATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Il s'agit de l'éternelle question concernant le paiement du surtemps des membres de la Gendarmerie royale du Canada. La réponse est-elle oui ou non, ou peut-être?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Cela est encore à l'étude, monsieur le président.

* * *

RADIO-CANADA

LE DIFFÉREND AVEC NABET—L'INTERVENTION DU MINISTRE—LES PRINCIPES DIRECTEURS EN VUE D'UNE SOLUTION—LE COÛT

[Traduction]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Nous dirait-il si, au cours des présentes difficultés entre le NABET et la Société Radio-Canada, il a eu des entretiens avec le président de la Société ou ses hauts fonctionnaires au sujet de la grève et, en particulier, s'il a pris part aux pourparlers qui ont abouti à la tenue de la réunion qui doit avoir lieu demain; nous dirait-il aussi si la Société travaille dans le cadre de certains principes directeurs du gouvernement à la recherche d'une solution à ce différend?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, j'ai répété plusieurs fois à la Chambre que l'initiative dans les négociations et la responsabilité de ces négociations entre la direction de Radio-Canada et le syndicat en cause appartenaient à la direction de Radio-Canada. Pour ce qui est de l'initiative de la rencontre «au sommet», comme on l'a appelée, qui aura lieu demain, j'aimerais bien en prendre le crédit, mais je dois laisser ce crédit à la direction de Radio-Canada qui a provoqué la rencontre.

[Traduction]

M. Nowlan: Je suis bien aise d'apprendre que l'on rend à César ce qui est à César. J'aimerais néanmoins savoir si le ministre aura un échange de vues avec le président de la société Radio-Canada à la suite de cette rencontre et s'il fera part à la Chambre, mercredi ou la prochaine fois qu'il sera des nôtres, de ce qu'il sera advenu alors de cette impasse qui n'a déjà que trop duré et, notamment, s'il nous précisera ce que ce conflit de plus en plus âpre a déjà coûté aux contribuables canadiens.

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, j'ai répondu l'autre jour à une question à ce sujet. Au fait, j'ai répondu que la Société Radio-Canada s'occupait activement de mesurer le coût des désordres qui ont eu lieu depuis deux mois à la Société, et que ces chiffres seront rendus publics aussitôt qu'ils pourront être établis.

[L'hon. M. Olson.]

LE DIFFÉREND AVEC NABET—L'EFFET SUR LA COTE D'ÉCOUTE

[Traduction]

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au secrétaire d'État une question supplémentaire. Le ministre sait-il si, dans une évaluation du coût éventuel de ce conflit du travail, la société Radio-Canada s'attend à une diminution du nombre de ses auditeurs dans l'ensemble du pays, et ce au moment même où elle était juste en train de récupérer les auditeurs en question?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je pense qu'il s'agit là d'une autre question. Je veux bien la considérer, mais, dans sa première formulation, la question ne faisait état que du coût financier.

* * *

• (1500)

LES FINANCES

LES TITRES AMÉRICAINS NON TRANSFÉRABLES COMPRIS DANS LE FONDS EN DEVISÉS ÉTRANGÈRES

[Traduction]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans le cadre de l'arrangement conclu en 1968, le Canada avait accepté qu'une partie de son avoir en devises américaines serait constituée de titres américains non transférables ou non négociables. Comme ce fonds dépasse 5 milliards de dollars, le ministre est-il disposé à nous indiquer quelle partie de ce fonds est constituée de titres américains non transférables et à nous préciser quelles conséquences en découlent, selon lui, pour ce fonds?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'émetts de sérieuses réserves à l'égard de cette question. En tout état de cause, cette question me semble être de nature plutôt technique. Le député demande des renseignements très détaillés. Normalement, de telles questions devraient être inscrites au *Feuilleton*. Bien sûr, il se pourrait que le député et le ministre sachent bien des choses qui échappent au président de la Chambre. Il se pourrait que ces renseignements-là soient, aux yeux du ministre et du député d'Edmonton-Ouest, des données tout à fait banales. S'il en est bien ainsi, je suis prêt à retirer mon objection.

L'hon. M. Lambert: Toute plaisanterie mise à part, monsieur l'Orateur, c'est l'une des difficultés que connaît notre pays pour amasser des capitaux américains à l'heure actuelle. Je viens de poser au ministre une question qui devrait lui sembler très claire, à moins qu'il ne fasse pas son travail.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que la dernière observation du député ne fait que confirmer ma première impression.